

Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2016

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;

Sur proposition du directeur.

Le conseil d'administration réuni le 5 décembre 2016 en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Marc Olivier Baruch, après en avoir délibéré, approuve à la majorité par 25 voix pour et 1 abstention le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2016.

Fait à Lyon, le 5 décembre 2016

Le président du Conseil d'Administration



M. BARUCH

Le Directeur de l'ENSSIB



Yves ALIX